

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 4 AVRIL 2017

COMPTE-RENDU



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 4 AVRIL 2017 A 17H A LA MAIRIE

En Mairie, le 27 mars 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 7 mars 2017 P. 01
2. Aide humanitaire d'urgence suite au passage d'Enawo sur l'île de Madagascar – Subvention à la plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien de la croix Rouge Française P. 13
3. Taux des impôts 2017 - Approbation P. 21
4. Délégation du Conseil municipal au Maire - Complément de délégation P. 22
5. Dotation Politique de la Ville 2017-2020 P. 23
6. Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) - « Agriculture biologique restauration et transformation » P. 24
7. Salle polyvalente du centre Farfar - Travaux de mise en conformité du système incendie et accessibilité - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local pour l'année 2017 et approbation du plan de financement P. 26
8. Rénovation de la médiathèque Benoîte Boulard – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Avenir Réunion (SPLAR) P. 27
9. Electrification rurale - Alimentation électrique des logements et des forages F7bis, et FRG1bis et F8 - Approbation de l'opération et de la convention avec le SIDELEC P. 65
10. Exploitation et mise en place des périmètres de protection pour le forage FRG1bis - Enquête publique P. 81
11. Convention 2017 - Commune de Le Port / ADIL – Mission d'accompagnement en matière de logement et d'habitat P. 83
12. Convention 2017 - Commune de Le Port / CAUE – Mission d'accompagnement en matière d'architecture d'urbanisme et d'environnement P. 87
13. Convention 2017 - Commune de Le Port / CAUE – Mission d'assistance technique sur l'aspect architectural des demandes d'autorisation d'urbanisme P. 92
14. Zone artisanale – Cession d'une parcelle de terrain non bâti (AV 37) à la SCI Millena P. 98
15. Cession de la parcelle communale AO 531 – 14 rue Jean Giono – Rivière des Galets – Le Port P. 101
16. Plan de formation pluriannuel de la ville de Le Port – Note d'information P. 103
17. Tableau des emplois permanents de la commune - Modification P. 105

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi quatre avril, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Anne-Laure Boyer, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe), M. Alain Iafar (par M. Jean Paul Babef), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint), Mme Bibi-Fatima Anli (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Mikaëla Latra (par Mme Anne-Laure Boyer).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel à 17h08.

Départ (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot à 18h30, Mme Valérie Auber à 18h30.

Absent (s): Mme Firose Gador.

Ouverture de la séance à 17h

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 7 mars 2017

Après avoir délibéré et à la majorité (8 oppositions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Patel, Mme Le Toullec, M. Hippolyte, M. Vassinot, M. Payet, M. Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 7 mars 2017,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

2. Aide humanitaire d'urgence suite au passage d'Enawo sur l'île de Madagascar – Subvention à la plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien de la Croix Rouge Française

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la Plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien de la Croix-Rouge française (PIROI) afin d'apporter une aide humanitaire d'urgence aux populations affectées par le cyclone ENAWO à Madagascar,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

3. Taux des impôts 2017 – Approbation

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : maintient les taux des impôts locaux identiques à ceux de 2016, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 24,24 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 29,73 %,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 30,17 %.

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

4. Délégation du Conseil municipal au Maire - Complément de délégation

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : en application de l'article L2122-22 modifié du code général des collectivités territoriales, décide de consentir au profit du Maire, les délégations suivantes pour la durée de son mandat :

- demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans leurs domaines de compétences respectifs sans limitation de montant, l'attribution de subventions ;
- procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

5. Dotation Politique de la Ville 2017-2020

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à solliciter le financement au titre de la Dotation Politique de la Ville pendant toute la durée du contrat de ville 2015-2020,

Article 2 : autorise le Maire à solliciter les financements complémentaires,

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout acte relatif à ce dossier.

6. Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) - « Agriculture biologique restauration et transformation »

M. Erapa, Mme Lacpatia, Mme Boyer, Mme Latra ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions: Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le projet d'atelier chantier d'insertion « agriculture biologique restauration et transformation » porté par l'AGIDESU,

Article 2 : approuve l'attribution d'une subvention d'investissement de 17 065 euros sur l'exercice 2017 au titre du soutien aux chantiers d'insertion, au bénéfice de l'association d'insertion par l'activité économique AGIDESU,

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants à cette affaire.

7. Salle polyvalente du centre Farfar - Travaux de mise en conformité du système incendie et accessibilité - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local pour l'année 2017 et approbation du plan de financement

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes :	27 295,00 €	SIPL 2017 (80 %) :	169 036,00 €
Travaux :	184 000,00 €	Commune de Le Port (20 %) :	42 259,00 €
Total HT :	211 295,00 €	Total HT :	211 295,00 €

Article 2 : sollicite la subvention auprès de l'Etat au titre du SIPL 2017,

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder aux demandes de financements complémentaires,

Article 4 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

8. Rénovation de la médiathèque Benoîte Boulard – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Avenir Réunion (SPLAR)

Mme Mounien ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions: Mme Auber et M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation du projet de rénovation de la médiathèque Benoîte Boulard, à la Société Publique Locale Avenir Réunion pour un montant de rémunération de 50 371,06 € HT incluse dans l'enveloppe globale financière d'un montant de 1 210 994,56 € HT comprenant le cahier des charges, la liste des tâches résultant des attributions confiées au mandataire, et l'acte d'engagement,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer la convention de mandat avec la SPLAR et tous les actes correspondants.

9. Electrification rurale - Alimentation électrique des logements et des forages F7bis, et FRG1bis et F8 - Approbation de l'opération et de la convention avec le SIDELEC

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve l'opération et la convention n°12-2015 avec le SIDELEC relatives à l'alimentation électrique des logements sur le village de la Rivière des Galets ainsi que des forages « F7 bis, FRG1 bis et F8 »,

Article 2 : approuve le plan de financement de l'opération (maîtrise d'ouvrage SIDELEC) suivant et la participation communale de Le Port à hauteur de 22 362,00 € TTC,

Désignation	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Coût de l'opération en investissement	95 995,37	
Participation aux frais de Fonctionnement du SIDELEC Réunion (4%)	3 539,00	
Contribution PCT		1 128,00
Subvention FACé		68 524,00
Remboursement TVA		7 520,37
Contribution restant à la charge de la Commune de Le Port		22 362,00
Total	99 534,37	99 534,37

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

10. Exploitation et mise en place des périmètres de protection pour le forage FRG1bis - Enquête publique

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : donne un avis favorable à la mise en service du forage FRG1bis dans le cadre de l'alimentation en eau potable des administrés,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

11. Convention 2017 - Commune de Le Port / ADIL – Mission d'accompagnement en matière de logement et d'habitat

Mme Béton et M. Erapa ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve pour l'année 2017, la convention entre la commune de Le Port et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de La Réunion (ADIL),

Article 2 : approuve le versement de la somme de 5 928,60 € inscrite au budget sur les lignes 4.8A01 et 4.8A02,

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention et tous les actes correspondants.

12. Convention 2017 - Commune de Le Port / CAUE – Mission d'accompagnement en matière d'architecture d'urbanisme et d'environnement

M. Robert ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve pour l'année 2017, la convention entre la commune de Le Port et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de La Réunion (CAUE),

Article 2 : approuve le versement de la somme de 3 319 € inscrite au budget sur les lignes 4.8B01 et 4.8B02,

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention et tous les actes correspondants.

13. Convention 2017 - Commune de Le Port / CAUE – Mission d'assistance technique sur l'aspect architectural des demandes d'autorisation d'urbanisme

M. Robert ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve pour l'année 2017, la convention de partenariat entre la commune de Le Port et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Réunion (CAUE) pour une mission d'assistance technique sur l'aspect architectural des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Article 2 : approuve le versement de la somme de 3200 € inscrite au budget sur la ligne 4.8B05,

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention et tous les actes correspondants.

14. Zone artisanale – Cession d'une parcelle de terrain non bâti (AV 37) à la SCI Millenia

Après avoir délibéré et à la majorité (8 oppositions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Patel, Mme Le Toullec, M. Hippolyte, M. Vassinot, M. Payet, M. Auber), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la cession de la parcelle de terrain non bâti, cadastrée section AV 37 (en partie), d'une superficie à confirmer par document d'arpentage, au profit de la SCI Millenia, au prix de 250 €/m² HT selon les modalités de cession suivantes :

- Paiement du prix au comptant,
- Remboursement de frais fonciers par l'acquéreur (sur présentation de la facture),
- Prise en charge des frais d'acte notarié par l'acquéreur,
- Objet de la cession : délocalisation de l'activité de réparation de véhicules motorisés implantée sur la parcelle AV n°8 et libération de ladite parcelle.

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

15. Cession de la parcelle communale AO 531 – 14 rue Jean Giono – Rivière des Galets – Le Port

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la cession de la parcelle communale cadastrée section AO 531 sise au n° 14 rue Jean Giono – Rivière des Galets – Le Port à Monsieur Nicolas Jean Sylvio Fontaine au prix 7 726,08 € hors taxes, et le versement par l'acquéreur du reliquat prenant en compte l'acompte versée de 5 212,38 €, soit 2 013,70 €, somme intégrée au montage financier réalisé par l'opérateur et qui sera intégralement versée sur appel de fonds du notaire à l'obtention des subventions et prêt,

Article 2 : décide de faire stipuler à l'acte de vente que Monsieur Gervais Fontaine conservera un droit d'usage et d'habitation sur le bien,

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

16. Plan de formation pluriannuel de la ville de Le Port – Note d'information

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte de la note d'information relative au plan de formation pluriannuel de la ville de Le Port.

17. Tableau des emplois permanents de la commune – Modification

Le Maire lève la séance à 18h30, puis après vérification, ré-ouvre la séance pour la mise aux voix de la question n°17 «Tableau des emplois permanents de la Commune – Modification». Mme Auber et M. Jardinot ayant déjà quitté la salle, ces derniers ne peuvent pas prendre part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité au 1^{er} avril 2017 tel qu'indiqué en annexe au rapport.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h37.

LE MAIRE


Olivier HOARAU